



N° 11

Schéma triennal dans l'Eure...

Juin 2014

Copie du courrier envoyé à notre direction locale :

Monsieur le Président,

Comme indiqué dans un courriel du 25 juin dernier, les élus CGT FP27 ne participeront pas au comité technique du 1er juillet prochain.

Rappelons simplement que dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) nouvel avatar de la RGPP ; la direction générale des finances publiques a présenté sa démarche stratégique en juillet 2013. Cette dernière s'est déclinée en différentes mesures dont la mise en place de schémas triennaux par les directions locales à remettre à la DG au plus tard le 30 juin 2014. Dès juillet 2013, la CGT finances publiques vous a interpellé systématiquement par courrier ou dans les instances représentatives sur ce sujet en vous demandant de nous communiquer vos propositions et de convoquer un CHS-CT et un CT. En avril 2014, M. GLOUX nous a proposé une réunion informelle sur son diagnostic du département remis aux seuls chefs de service. Nous avons décliné l'invitation, ce document, qui n'a pas été remis officiellement aux organisations syndicales, n'apportait aucune information concernant les restructurations à venir.

Plus récemment, vous nous avez contacté pour convoquer un CT sur ce sujet, condition nécessaire à la transmission du document aux organisations syndicales. Encore une fois, nos attentes à ce sujet sont restées vaines, aucun document préparatoire relatif à ce point à l'ordre du jour ne nous a été transmis.

Or, à ce jour, certaines directions locales ont déjà communiqué aux représentants des personnels leurs propositions de restructurations (fusions-suppressions de services) sur la période 2015-2017.

Parallèlement à ces restructurations locales, la DG expérimente au 1er août 2014 un centre de contact (CDC) adossé au Centre Impôts Services de Rouen.

Ses attributions : Prendre en charge tout l'accueil téléphonique du département de l'Oise

Traiter de l'ensemble des cas simples de gestion fiscale

Répondre aux courriels des SIP et trésoreries pour la partie impôts

A cette fin, sur les avis d'impositions du département concerné, n'apparaîtra plus qu'un seul numéro et une seule adresse mail : celle du CDC. D'ores et déjà, le DDFIP de l'Oise a indiqué lors d'un CT que des postes seront supprimés en 2015 dans la direction locale en raison des gains de productivité attendus. Au 1er trimestre 2015, un deuxième centre pilote est déjà prévu.

Ainsi les SIP se voient retirer une grande partie de leurs attributions et déjà se profile l'idée de concentrer ces services sur une seule résidence par département. Ce qui est possible pour les SIP l'est également pour les SIE. On ne peut s'empêcher de faire le lien avec le rapport de l'IFRAP (lobby à tendance ultra libérale) sorti le 30 avril dernier qui préconise de réduire le réseau territorial de la DGFIP.

Comment alors demander aux directions locales un schéma sur les 3 années à venir alors que les expérimentations ou généralisations lancées par la DG vont modifier profondément le paysage

départemental par :

- ó La création des centres de contacts (CDC)
- ó La mise en place de pôles patrimoniaux (ISF-DFE-CSP complexe-Droits de mutation à titre gratuit- déclaration de succession et donation- contrôle prix valeurs).
- ó La fusion SPF/ enregistrement
- ó Le démantèlement des CDIF par la création de pôles départementaux
- ó La départementalisation des procédures collectives

Ces différentes restructurations éloignent l'usager des services, c'est la réduction du nombre de points d'accueil physique vers une généralisation de l'accueil à distance. Cela ne répond en rien à l'amélioration du service public vers l'usager. D'ailleurs, malgré la politique de dématérialisation à la DGFIP, on constate que le flux physique n'a fait qu'augmenter dans les SIP et les trésoreries depuis 2011. Ainsi, ni le centre de contact, ni la réduction des horaires d'ouverture au public, comme vous l'avez adopté pour un certain nombre de trésoreries, ne sont les bonnes réponses.

Frais de déplacement :

Un nouvel outil informatique est à la disposition des agents du département. Force est de constater que l'outil n'est pas suffisamment développé et ne satisfait pas la grande majorité d'utilisateurs. Application contraignante et trop lourde par la saisie répétitive de certaines données (45 minutes pour saisir 4 déplacements), non ergonomique, chronophage...

Les agents en viennent à regretter l'application peu performante d'AGORA !

L'e-formation adressée aux principaux utilisateurs (géomètres- vérificateurs -PCE) n'est manifestement pas suffisante au regard des difficultés rencontrées par ces agents. Quant aux autres...

Une formation pour tous les agents serait souhaitable ainsi qu'une refonte du logiciel inadapté.

Départementalisation des procédures collectives :

A compter du 1er septembre 2014, toutes les procédures collectives du département (sociétés en redressement ou liquidation judiciaire) relèveront de la compétence du PRS. Cette réforme a été menée sans consultation préalable de la charge de travail que représentait cette mission. La DG estime le ratio à un agent pour 200 à 250 dossiers. Aucun élément n'a été fourni pour vérifier le bien fondé de cette affirmation. De plus, aucun CHS-CT que ce soit nationalement ou localement n'a été convoqué sur le sujet alors que cette réforme impactera fortement les conditions de travail des agents du PRS. Sur le département est prévu deux agents dont un est déjà présent dans le service. Ce lourd travail de gestion va fortement impacter les résultats du PRS dont l'essence même est le recouvrement de dossiers « vivants ».